

Encadrement de la santé

Transformez vos objectifs en matière de santé en plan d'action.

En ayant recours au service d'encadrement de la santé de votre programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF), vous recevrez de l'information et aurez accès à des outils qui vous permettront de mieux comprendre votre problème de santé. Nos conseillers en santé vous renseigneront sur les changements que vous devrez apporter pour être en santé et le demeurer, tout en vous motivant à atteindre vos objectifs de mode de vie sain.

Soutien personnalisé et interactif

Lors d'une consultation téléphonique, une infirmière généraliste ou spécialisée en santé au travail :

- effectuera une évaluation initiale de vos antécédents médicaux;
- vous donnera de l'information au sujet d'une variété de problèmes de santé et de facteurs de risques, notamment :
 - le diabète;
 - l'hypertension;
 - l'hypercholestérolémie;
 - les migraines;
 - l'asthme;
 - les allergies;
 - le syndrome prémenstruel, la ménopause ou l'andropause;
 - les problèmes gastro-intestinaux (maladie de Crohn et ulcères);
- établira des objectifs ainsi qu'un plan d'action adapté à votre problème de santé.



Laissez-nous vous aider

De plus, nos conseillers en santé vous aideront à établir un plan d'action pour atténuer les risques pour la santé en favorisant :

- la gestion du poids;
- une saine alimentation;
- le renoncement au tabac;
- la consommation responsable d'alcool;
- la gestion du stress;
- l'intégration d'activités physiques à votre mode de vie.



Communiquez avec nous pour obtenir du soutien confidentiel ou en savoir davantage

Franchissez les prochaines étapes vers une santé optimale à l'aide de votre PAEF.

Le service d'encadrement de la santé exclut une confirmation de diagnostic ou l'examen du dossier, une deuxième opinion médicale, la recommandation d'un médecin, d'un spécialiste ou d'un test médical, une interaction directe avec un médecin ou un spécialiste au nom d'un client, la gestion de dossiers médicaux complexes, la recherche de médecins et la vérification de la conformité au traitement médical.



Téléchargez l'application Mon PAE à partir de la boutique d'applications de votre appareil ou saisissez le code QR ci-contre.



© Morneau Shepell Itée, 2015